

# Les enfants ayant des besoins particuliers doivent être prioritaires, selon QS <sup>[1]</sup>

Christine Labrie veut convaincre le gouvernement Legault d'accorder une priorité aux enfants ayant des besoins particuliers pour l'obtention d'une place subventionnée dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

**Author:** Pilon-LaRose, Hugo

**Source:** La Presse

**Format:** Article

**Publication Date:** 22 Feb 2022

## AVAILABILITY

Access online [FR]

## EXCERPTS

La députée de Sherbrooke et porte-parole de Québec solidaire en matière de famille interpelle son vis-à-vis au gouvernement, le ministre Mathieu Lacombe, pour qu'il adapte le projet de loi 1, surnommé « le grand chantier pour les familles », afin d'accorder une attention spéciale aux parents dont l'enfant autiste, handicapé ou nécessitant une attention particulière est parfois discriminé par le réseau, faute de place ou de moyens.

« Il y a plein d'enfants en bas âge qui ont des besoins particuliers. Des enfants qui sont handicapés, des enfants qui sont suivis par la protection de la jeunesse, des enfants qui sont dans une dynamique de violence conjugale au sein de leur famille. Je pense que ces enfants devraient aussi être priorités pour avoir une place subventionnée, parce que les places subventionnées, c'est un facteur de protection important pour l'enfant et pour sa famille », affirme Mme Labrie à La Presse.

## Des besoins criants

Dans sa version actuellement étudiée en commission parlementaire, le projet de loi du gouvernement Legault prévoit déjà que « les enfants qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique doivent être priorités dans les politiques d'admission des prestataires de services de garde ». La députée solidaire a soumis un amendement afin d'y ajouter les enfants recommandés par le réseau de la santé et des services sociaux.

« Ces enfants sont actuellement pénalisés alors qu'ils devraient être prioritaires », déplore-t-elle.

Selon Christine Labrie, cet amendement pourrait être interprété comme une première réponse au cri du cœur la semaine dernière dans La Presse d'André Lebon, ex-vice-président de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, qui demandait entre autres à Québec d'améliorer les services de première ligne avant que les enfants aboutissent à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

« Quand on parle d'agir en prévention et en première ligne avant de se rendre à la DPJ, c'est aussi de ça qu'on parle. Quand on dit que ce n'est pas normal qu'on se rende à la protection de la jeunesse dans plein de dossiers, parce qu'il y aurait un moyen d'aider ces familles-là avec d'autres types de services, il y a [cette question] d'avoir une place en service de garde éducatif », affirme Mme Labrie.

« Pour une famille qui a un enfant ayant des besoins particuliers et qui ne réussit pas à obtenir des services, de la détresse et un épuisement énorme s'installent. Et ça vient avec de la précarité financière, parce que ces gens-là ne peuvent pas retourner travailler. Leur donner un accès prioritaire est un facteur de protection qu'on leur donne », ajoute-t-elle.

**Region:** Quebec <sup>[2]</sup>

**Tags:** inclusion <sup>[3]</sup>

diversity <sup>[4]</sup>

funding <sup>[5]</sup>

**Source URL (modified on 28 Feb 2022):** <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/22/02/les-enfants-ayant-des-besoins-particuliers-doivent-%C3%AAtre-prioritaires>

## Links

[1] <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/22/02/les-enfants-ayant-des-besoins-particuliers-doivent-%C3%AAtre-prioritaires> [2]

<https://childcarecanada.org/taxonomy/term/7855> [3] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/8952> [4]

<https://childcarecanada.org/category/tags/diversity> [5] <https://childcarecanada.org/category/tags/funding>